

### **Durée**

- 1 jour (7 heures).

### **Public**

- Toute personne voulant s'initier au Droit du travail : responsable, membre de service comptable, RH ou administratif...

### **Objectifs**

- Savoir gérer correctement la reconnaissance de l'inaptitude du salarié.
- Acquérir les bons réflexes et maîtriser les relations avec la médecine du travail.
- Mettre en œuvre la procédure adéquate selon que l'inaptitude est d'origine professionnelle ou non.

### **Méthodes pédagogiques**

- Apports théoriques.
- Déroulé complet des procédures applicables à partir de cas pratiques reprenant les différentes situations.

### **Evaluation - Validation**

- Test en début et en fin de stage.
- Attestation de formation.

### **Intervenant**

- Formateur consultant en Droit du travail et Gestion sociale.

### **Lieu**

- Chez EvryWare ou sur site Client.

### **La reconnaissance de l'inaptitude par le médecin du travail**

- Procédure normale
- Procédure d'urgence

### **L'obligation de reclassement**

- La recherche de reclassement dans l'entreprise ou au sein du groupe
- L'étude de poste avec le médecin du travail
- Les conditions légales et jurisprudentielles à respecter
- La formalisation de la proposition de reclassement

### **La procédure à respecter en l'absence de reclassement ou en cas de refus du salarié**

- En cas d'inaptitude suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle
- En cas d'inaptitude suite à un accident du travail ou une maladie sans lien avec l'activité professionnelle
- Les spécificités liées à la nature du contrat : le salarié inapte est en CDD

### **L'impossibilité d'engager une rupture conventionnelle avec un salarié déclaré inapte par le médecin du travail**

### **L'établissement du solde de tous comptes du salarié licencié pour inaptitude**

- Suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Suite à un accident du travail ou une maladie sans lien avec l'activité professionnelle